

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

2ÈME VOLUME

AOÛT 1896

8ÈME LIVRAISON

---

---

SAINT-FRÉDÉRIC DE BEAUCE

---

La paroisse de Saint-Frédéric a été érigée canoniquement en 1851 par Mgr P.-F. Turgeon, archevêque de Québec ; son érection civile date du 28 août 1856.

Saint Frédéric, évêque d'Utrecht, dont la fête se célèbre le 18 juillet, lui a été donné pour titulaire, en l'honneur de M. Frédéric Caron qui en fut le premier curé.

C'est M. Caron qui présida à la construction de la première chapelle, bénite le 30 décembre 1851, et à celle du presbytère, dans le cours de l'été de 1852. M. Caron fut curé de Saint-Frédéric de 1851 à 1856.

M. François-Edouard Moore lui succéda dans l'automne de 1856 et resta à la tête de la paroisse jusqu'au 1er juillet 1873, date de sa mort. En 1858, grâce au zèle et à l'habileté de ce vénérable prêtre, les paroissiens de Saint-Frédéric se construisirent une très jolie église en pierre des champs.

Le successeur de M. Moore fut M. Joseph Hoffman, qui laissa Saint-Frédéric, en mai 1879, pour la cure de Saint-David de Lauberivière.

C'est quelques jours plus tard que M. Joseph-Etienne Martin, curé actuel de Saint-Frédéric, arrivait dans la paroisse. M. Martin a agrandi le cimetière, restauré l'église et transformé complètement la sacristie. De plus, M. Martin a doté sa paroisse, en 1893, d'un nouveau presbytère.

PIERRE-GEORGES ROY

## LE PATRONAGE DANS L'ARMÉE

Je parcourais récemment un des volumes de la correspondance générale qu'entretenaient les gouverneurs et les intendants avec les ministères à Paris, et je tombai par hasard sur un tableau des demandes d'avancement qui furent faites au lendemain de la paix d'Utrecht. Ce tableau porte en marge la note : *A Marly le 7 May 1714*, les observations du ministre et les noms de ceux qui sollicitaient pour les divers officiers.

Que d'intrigues, que de démarches, que de sollicitations pour obtenir ces promotions enviées ! Rien de plus bizarres, parfois, que les raisons invoquées. On cherche des protecteurs dans tous les rangs et dans tous les coins de la France. Les uns sont recommandés par des marquises ou des grandes dames de la cour, par des évêques ou par des hauts personnages, les autres se contentent de simples valets de chambre ou même des sauvages. Quelle course au clocher ! Et comme les soucis et les ennuis de l'exercice du patronage ont bien été les mêmes dans tous les temps et dans tous les lieux. "Souvenez-vous, disait Napoléon Ier à Fontanes, que tous les hommes demandent des places. On ne consulte que son besoin, et jamais son talent."

J'ai cru que ce tableau de demandes d'avancement avec ses remarques aurait quelque intérêt pour les lecteurs du *Bulletin*, et le voici :

"Remplacement des employés militaires.

Emplois vacans.

La majorité des troupes vacante par la mort du sr. Dumeny.

La majorité des Trois-Rivières vacante par la mort du sr. de Cabanac.

Demandes pour la majorité des troupes : Le sr. Leverrier, Français. Sert depuis 1672, est le premier capitaine. A servi en France. Est assez bon officier et a de la dignité.

Le sr. de la Chassagne, Français, major de Montréal, la demande ou une augmentation d'appointements. Sert

depuis 1672. Capitaine en 1678. Parait plus propre à la majorité de Montréal qu'à une majorité des troupes.

Le sr. de St. Martin, Français, est capitaine depuis 1697, il n'est pas en état de se donner les mouvements que cet emploi demande. Le sr. Blainville, Français, est capitaine depuis 1701, est assez bon officier.

Le sr. de Sabrevoy, Français, sert depuis 1687, capitaine depuis 1702. C'est un bon officier, agissant, et qui vit avec honneur. Le sr. de la Corne, Français, est capitaine depuis 1706, est bon officier.

Le sr. comte de Vaudreuil, Canadien, sert depuis 1696, capitaine, en 1710.

En marge : *Recommandé par Mde la Marquise de Vaudreuil et par M. Bégon.*

Majorité de Trois-Rivières. En marge : *cette majorité ne vaut que 850 livres.* M. M. de Vaudreuil, Bégon et Galiffet la demandent pour le sr. de la Corne, capitaine, avec une augmentation d'appointements. Le sr. de la Corne est bon officier et y serait propre. Note au crayon : *Bon.*

Compagnies : — La nomination de deux capitaines à ces deux emplois feront deux compagnies vacantes. Elles sont demandées par le sr. de Beauvais, Canadien, lieutenant depuis 1691. Est assez bon officier.

En marge : — *Proposé par MM. de Vaudreuil et Bégon.*  
*Bon.*

Sr. Pierre de Repentigny, Canadien. Est lieutenant depuis 1691. Est crapuleux.

Du Buisson, Français, lieutenant depuis 1698. Est bon officier et agissant. Il fit il y a deux ans une belle action au Détroit. En marge : *Proposé par MM. de Vaudreuil et Bégon.* *Bon.*

Dorvilliers, Français, est lieutenant depuis 1700. M. de Vaudreuil rend de bons témoignages de lui. Est assez bon officier. En marge : *Il m'a dit que M. Villeray l'avait recommandé à Monseigneur.* *Expectative.*

Herbin, Français, est lieutenant depuis 1702. Faible officier.

En marge : — *Recommandé par le sr. Herbin, valet de*

*chambre du Roi.* M. le duc de Cresme l'a recommandé à Monseigneur.

Catologue, Français, est lieutenant depuis 1704, sous-ingénieur en 1712. C'est un bon officier et qui s'est donné toujours beaucoup de peine et de mouvement pour l'entretien des forts du gouvernement de Montréal.

Decelle, Français, est assez bon officier ; il est parent de M. de Givry et lieutenant depuis 1705.

En marge : — *Recommandé par M. le baron de Breteuil et M. de Caumont.*

Budemont, Français, est lieutenant depuis 1706. C'est un très bon officier qui a servi longtemps dans les gardes du Roi.

Le chevalier de St-Ours, Canadien, lieutenant depuis 1710. Deviendra bon officier.

De Varennes, Canadien, lieutenant depuis 1701, deviendra bon officier.

La Gauchetière, Canadien, lieutenant depuis 1710, bon officier.

Hertel de la Frenière, Canadien, lieutenant en pied depuis 1712, lieutenant reformé depuis 1684, est bon officier.

M. de Cabanac demande une compagnie pour son fils aîné. Il a une expectative d'enseigne depuis 1712. En marge : — *Voir l'ancienneté.*

M. de Ramesay demande une expectative pour la première compagnie qui vaquera pour son fils.

Lieutenance.—La nomination de deux lieutenants aux compagnies fera deux lieutenances vacantes, il y en aura une 3ème si Monseigneur remplit celle du sr. Martel qui est absent depuis 3 ans. Mgr a écrit l'année dernière à M. de Bellefontaine, pour savoir quel parti cet officier prenait, et il a marqué qu'il aurait souhaité de servir en France. En note : — *Le rayer des listes.*

Il y aura une lieutenance remplie par le sr. la Salle, aide major de Plaisance, (*Bon*), une autre sera remplie par le sr. du Plessis Fabert qui a une expectative. (*Bon*). La

3ème est demandée par le sr. Frérot, Canadien, est lieutenant reformé depuis 1696 et bon officier.

En marge : *Bon. Supprimer l'emploi.*

Cournoyer, Canadien, enseigne depuis 1696, est depuis fort longtemps aide major des Trois-Rivières. Il n'est plus propre qu'à rester dans une place.

Rigauville, Français, enseigne depuis 1696, ce n'est pas un bon sujet.

Des Villiers, Français, neveu du sr. de la Fausse, valet de garde robe du Roi, qui demande son avancement. Est enseigne depuis 1700. Est bon officier.

Du Cisé, Français, enseigne depuis 1705, brave officier.

Contreccœur, Canadien, enseigne depuis 1704, très bon officier.

Liuctot, Canadien, enseigne depuis 1706, est assez bon officier. *Recommandé par M. de Breslay et les sauvages Nepissirionons.*

Boishébert, Canadien, est enseigne depuis 1706, très bon officier et parent de M. d'Alogny.

St-Michel, Français, est enseigne depuis 1710, est assez bon officier. *Recommandé par M. le duc de la Trémouille, par M. le comte de Blansac et par M. de Tourville.*

Croizil de Repentigny, Canadien, est enseigne depuis 1710. Bon officier.

Langloiserie, Canadien, est fils du lieutenant de roi de Québec et enseigne depuis 1710. *Recommandé par M. Hollande, concierge du château de Marly. Recommandé par Mr l'évêque d'Avranche.*

De Noyan, est enseigne depuis 1712.

La Guerre Morville, Français, est enseigne et sous-ingénieur depuis 1712. Est bon sujet.

Dupuis sert depuis très longtemps, a été 12 ans petit officier, enseigne depuis 1712. Est bon officier et capable.

M. de Cabanac demande une lieutenance pour son second fils.

Les enseignes vacantes seront remplies par les expéc-

tatives, ceux qui en ont sont : les srs. De Ramesay, fils, de Lantagnac, chevalier d'Ailleboust, de Blainville fils, de Longueuil fils, de Cabanac fils.

Ceux qui demandent des enseignes sont les srs. Boucher de Grandpré, fils d'un major de Trois-Rivières, de Repentigny fils, de Meloise, neveu de M. Dupont, doyen du conseil au Canada et parent de M. de Montal.

M. L'Echassier, supérieur du séminaire de St-Sulpice, demande pour le sr. du Buisson qui est cadet dans les troupes du Canada.

Le sr de Lignery, capitaine, pour son fils, qu'il a amené avec lui à Missilimakinac.

Le sr de l'Épinay, lieutenant de vaisseau, pour le chevalier de la Longeville, son neveu, Cadet dans les troupes du Canada. *En note: Ajouter ici encore tous les Cabanac. S'il en faut en voilà de bons, mais je crois qu'il faut épuiser les autres auparavant.*"

---

De ce tableau, il ressort qu'en 1714 y avait sept emplois vacants dans les troupes du Canada :

Un major des troupes.

Un major de Trois-Rivières.

2 capitaines.

3 lieutenants.

Il y eut sept demandes pour la majorité des troupes, quatorze pour les deux emplois de capitaines, quinze pour la troisième lieutenance qui fut supprimée.

Il y avait six enseignes en expectative attendant une nomination et cependant l'on constate six nouvelles demandes pour obtenir cet emploi.

Tous les fils de famille voulaient avoir de l'emploi dans les troupes de la colonie ; cela se conçoit, c'était à peu près le seul moyen qu'ils eussent de gagner leur vie. Le travail de la terre leur répugnait, et le commerce ne leur allait guères.

J.-EDMOND ROY

## LE FRÈRE MARC

Je publie aujourd'hui, *in extenso*, le testament du frère Marc. Pour l'utilité de ses futurs biographes je me suis permis d'annoter cette curieuse archive de renseignements particuliers à l'histoire de Louis Coutant.

ERNEST MYRAND

Par devant le Notaire Public, pour cette partie de la Province du Canada appelée ci-devant Bas-Canada, résidant en la paroisse de St-Thomas, dans le comté de L'Islet, et les témoins ci-après nommés et soussignés :

Fut présent, le Sr. Louis Coutant dit Frère Marc, horloger, demeurant en la dite paroisse de St-Thomas, en le village de Montmagny, étant dans un état de convalescence, mais sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement ainsy qu'il est apparu à nous dit notaire et témoins soussignés :

Lequel nous a dicté et nommé mot à mot et sans suggestion le présent testament, de la manière et ainsy qu'il en suit :

1° Comme vrai chrétien a recommandé son âme à Dieu son créateur, le suppliant de la recevoir au nombre de ses élus, après sa mort :

2° Veut et ordonne le dit sieur testateur que ses dettes soient payées et torts par lui faits, si aucuns se trouvent, réparés par son exécuteur testamentaire ci-après nommé :

3° Veut et ordonne le dit sieur testateur que son corps soit inhumé dans le cimetièrre de la dite paroisse de St-Thomas, avec son habit, corde et capuce selon l'usage de son *ordre* (1), sans son de cloche, ni cierges et encens, et de plus que son visage ne soit pas rasé ni son corps changé après sa mort, et que sa tombe soit faite de bois pas blanchi et qu'il lui soit fait dire, après son décès, le nombre de cent messes basses de *Requiem* pour le repos de son âme.

4° Donne et lègue le dit sieur testateur au docteur Joseph Marmette, Ecuier, de la dite paroisse de St-Thomas, son ami, la somme de dix livres courant pour les bons services qu'il lui a rendus et qu'il lui rend journellement et pour ceux qu'il doit lui rendre comme son exécuteur testamentaire.

5° Donne et lègue le dit testateur à l'Oeuvre et Fabrique de la dite paroisse de Saint-Thomas la somme de trois livres courant.

6° Veut et ordonne le dit testateur que la somme de trois livres courant soit employée à faire dire des messes basses de

(1) Ce mot a été omis dans l'acte.

*Requiem* pour le repos des âmes de feu Louis Coutant et de Marguerite Bois, ses père et mère; (1).

7° Veut et ordonne le dit sieur testateur que la somme de deux livres courant soit aussi employée à faire dire des messes basses de *Requiem* pour le repos des âmes de feu Dame Josephite Coutant et de Marguerite Anne Coutant, religieuse, ses deux sœurs; (2)

8° Veut et ordonne le dit sieur testateur que la somme de trois livres courant, soit employée à faire dire des messes basses de *Requiem* pour le repos des âmes des sieurs Etienne Coutant, André Coutant et François Coutant, ses trois frères absents de cette Province et probablement morts; (3)

9° Donne et lègue le dit sieur testateur aux bons pauvres de cette paroisse de St.-Thomas, la somme de quinze livres courant pour leur être distribuée, par égale part, en se recommandant à leurs prières;

10° Donne et lègue le dit sieur testateur à François Boulet, (4) la personne qui prend soin de lui depuis longtemps, la somme de six livres courant.

11° Que quant au résidu de tous ses biens tant meubles, (5) qu'immeubles, or et argent monnayés et non monnayés, dettes actives dues soit par obligations, constitutions de rentes ou autrement, qui pourront lui rester après son décès et à quelques sommes

(1) Jean-Louis Coutant, baptisé le 31 juillet 1734, était fils de Jean Coutant, et de Marie-Joseph Dupuis dit St.-Pierre.

Cf. Tanguay : *Dic. Gen* : volume III page 181.

Marguerite Bois, baptisée le 18 janvier 1746, était fille d'Etienne Bois, et de Marguerite Dorion.

Cf : Tanguay : *Dic. Gen* : volume II, pages 327 et 328.

(2) Marie-Joseph, baptisée le 21 août 1763, épousa Jacques Tanswell, *maitre de langues*, veuf d'Ann Blacklock. Elle mourut à St.-Thomas de Montmagny, en 1847, et fut inhumée dans l'église paroissiale.

Marie-Marguerite-Elizabeth Coutant, en religion sœur Ste-Anne, naquit à Québec le 28 juin 1774. Elle était fille de monsieur Louis Coutant, menuisier, et de madame Marguerite Bois, son épouse.

Elle fit profession au monastère des Ursulines de Québec le 9 décembre 1802. Elle mourut le 17 juin 1826.

*Extrait du Régistre du Monastère des Ursulines de Québec*

(3) Louis-Etienne Coutant, baptisé le 3 juillet 1770 :—André, baptisé le 30 juillet 1772; François-Honoré, baptisé le 2 avril 1784.

Jean Louis Coutant et Marguerite Bois eurent quatorze enfants : Marie-Joseph 1768; Louis 2 janvier 1766 (*Frère Marc*); Honoré 1767; André 1768; Louis Etienne, 1770; André, 1772; Marguerite-Elizabeth, 1774; Marie-Françoise, 1776; Marie-Anne 1777; Antoine, 1779; Joseph, 1780; François-Honoré 1784; François-Joseph, 1786; Antoinette, 1787.

—Cf: *Registres de la paroisse de Notre-Dame de Québec*.

(4) François Boulet, était le bedeau de la paroisse. Il est mort en 1892.

(5) Deux reliques, à ma connaissance, existent encore, à St-Thomas de Montmagny, du mobilier du frère Marc. Le fauteuil du récollet est au presbytère; son horloge—une grande horloge à mécanisme en bois—est actuellement la propriété de madame veuve Joseph Marmette. Cette horloge marche encore avec une remarquable précision.—C'est à la gracieuseté de Madame Marmette que le *Bulletin* doit la primeur du testament du frère Marc.

et valeurs qu'ils puissent se monter et en quelques lieux et endroits qu'ils soient situés, qu'après tous legs ci-dessus faits, seront payés et acquittés par son exécuteur testamentaire ci-après nommé.

Veut et ordonne le dit sieur testateur que moitié d'iceux soit employée à lui faire dire des messes basses de *Requiem* pour le repos de son âme et que l'autre moitié soit donnée et distribuée aux bons pauvres de cette dite paroisse de Saint-Thomas et sans préjudice au leg ci-dessus par lui fait aux dits pauvres de la dite paroisse de St.-Thomas ;

Et pour exécuter le présent, son testament, le dit sieur testateur a choisi, nommé et élu la personne du docteur Joseph Marmette, écuyer, de la dite paroisse de St-Thomas, entre les mains duquel il se démet, et dessaisit de tout ce que dessus par lui donné et pour par lui en faire et disposer comme il vient d'en ordonner.

Ce fut ainsy fait, dicté et nommé mot à mot et sans suggestion par le dit sieur testateur à nous dit notaire et en présence des dits témoins soussignés et à lui, lu et relu icelui, et qu'il a dit bien entendre et comprendre et veut et ordonne qu'il soit suivi et exécuté suivant sa forme et teneur, révoquant par le présent son testament tous autres et codicilles qu'il pourrait avoir fait avant ycelui auquel seul il s'en rapporte comme étant ses intentions et ordonnances de dernières volontés car telle est l'expresse volonté du dit sieur testateur.

Car ainsy fait et passé en la susdite paroisse de St-Thomas, en le dit village de Montmagny, en la maison et demeure du dit sieur Louis Coutant dit frère Mark, testateur, sous le numéro cent cinquante deux, l'an mil huit cent quarante neuf, le vingt neuvième jour du mois de janvier, avant midi, et a, le dit sieur testateur, signé avec nous ces dites présentes, en présence de Louis Fournier, écuyer, maire, et du sieur James Smith, commerçant, (1) demeurant en la dite paroisse de Saint-Thomas, témoins appelés à l'effet des présentes, qui ont signé avec nous dit notaire soussigné de ce enquis, lecture faite et refaite. Signé sur la minute demeurée en l'étude du dit notaire soussigné, Fr. Mark, Ls. Fournier, James Smith et du dit Notaire soussigné.

T. S. VALLÉE, N. P.

Ce testament fut enregistré le 5 mai 1849, deux mois après le décès du frère Marc, qui mourut le 4 mars de la même année, comme le prouve l'extrait suivant du Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny :

(1) Ce James Smith était aussi un ancien maître d'école et un chercheur infatigable du mouvement perpétuel.

“ Le sept mars, mil huit cent quarante-neuf, nous, soussigné, vicaire de cette paroisse, avons inhumé dans le cimetière le corps de Marc (*Louis*) Coutant, ex-Recollet, décédé le quatre du présent mois. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans, et résidait en cette paroisse.

“ Présents à l'inhumation Nicolas Talbot, Thomas Talbot, qui n'ont su signer et Gilbert Boulet, soussigné.

(Signé) GILBERT BOULET.  
NAF. KÉROACK, Ptre.”

Lequel extrait, nous, curé de St-Thomas de Montmagny, soussigné, certifions être vrai et conforme au registre original, déposé dans la cure de St-Thomas de Montmagny.

Expédié à Montmagny, le quinze du mois d'avril 1896.

L. ROUSSEAU, Ptre.

---

## LFS PÈRES DE LA CONFÉDÉRATION

---

Savez-vous que le fameux tableau qui représente les PÈRES DE LA CONFÉDÉRATION en séance, lors de la fameuse convention de Québec qui devait aboutir à l'union des provinces anglaises d'Amérique, n'est qu'une vulgaire imitation d'une peinture bien connue en Ecosse et qui représente sir Walter Scott entouré d'une pléiade d'hommes de lettres à Abbotsford ?

Cette peinture que la gravure a popularisée a pour titre : SIR WALTER SCOTT AND HIS LITTERARY FRIENDS AT ABBOTSFORD. Elle peut être vue dans toutes les auberges d'Ecosse.

Le peintre qui a fait le tableau des PÈRES DE LA CONFÉDÉRATION a tout copié : Jeu de lumières, mise en scène, disposition des personnages. L'imitation est si servile qu'elle frappe à première vue.

Je vous conseille de faire la comparaison des deux tableaux et vous m'en donnerez des nouvelles.

Sir Etienne-Paschal Taché a pris la place de Walter Scott. Sir John Macdonald, sir Hector Langevin, sir George Cartier, sir Charles Tupper ne sont que les sosies des principaux littérateurs anglais du commencement du siècle.

Combien le pays a-t-il payé pour ce tableau de maître dont les reproductions en gravure se vendent aujourd'hui un prix très élevé ?

J. E. R.

## RÉPONSES

**Le canal de Lachine sous la domination française.** (I, X, 95.)—D'après Garneau il était déjà question du canal de Lachine sous la domination française. "En 1725, écrit-il, un prêtre de Saint-Lazare recommandait de creuser le canal projeté déjà depuis longtemps entre Lachine et Montréal, et d'en construire un autre depuis le saut de Buisson jusqu'au lac Saint-Louis; mais la population était trop faible pour payer et exécuter d'aussi grands travaux." (Garneau : HISTOIRE DU CANADA, quatrième édition, volume II, page 158.) R.

**La flotte de M. Canon.** (I, XI, 105.)—La flotte du capitaine Canon au printemps de 1759 se composait de quelques frégates et des vaisseaux du munitionnaire général, le sieur Cadet, "chargés de quelques munitions de guerre et de bouche (RELATIONS ET JOURNAUX, page 182).

D'après Dussieux, cette flotte, dont quinze vaisseaux étaient chargés de vivres et de diverses marchandises, apportait 600 recrues au secours du Canada. "C'était peu, mais "le peu est précieux à qui n'a rien" disait Montcalm en annonçant au maréchal de Belle-Isle l'arrivée de la flottille qu'un audacieux et brave marin, le capitaine Canon, avait fait passer à travers les escadres anglaises. (Dussieux, page 207).

A la page 552 de son journal Montcalm porte à 17 le nombre des vaisseaux conduits par M. Canon. Il n'y aurait eu que deux frégates.

Dans ce nombre 17 ne doivent pas être compris sans doute les vaisseaux "de cette petite flotte marchande partie de Bordeaux sous le convoi de M. Canon" et dont parle Ramesay dans sa RELATION DU SIÈGE DE QUÉBEC EN 1759. Le 15 mai 1759, Montcalm écrivait à Bourlamaque: "La flotte marchande du capitaine Canon à la Prairie (de l'île aux Coudres). Sans doute, c'est à cause des vaisseaux marchands ou chargés de marchandises qui en faisaient partie que cette flotte fut appelée MARCHANDE."

Le capitaine Canon, après avoir pris une part active à la défense de Québec, en repartait le 22 novembre 1759, ayant sous son commandement les bâtiments du munitionnaire. Il allait porter en France la nouvelle de la capitulation de Québec. (JOURNAL DE LÉVIS, page 234).

### RACINE

**Des Maizerets.** (II, I, 137.)—Je sais qu'on a soutenu la prétention que M. des Maizerets descendait d'Ango, le fameux armateur de Dieppe, mais j'ignore sur quoi on s'appuie. Tout ce que je puis dire c'est que M. des Maizerets s'appelait Louis Ango des Maizerets. D'après Mgr Tanguay, il fut ordonné prêtre le 29 septembre 1662 et vint au Canada, le 15 septembre 1663, avec Mgr de Laval. Il fut supérieur du séminaire pendant trente et un ans, et à diverses reprises grand chantre de la cathédrale et vicaire général des évêques

de Laval et de Saint-Vallier. D'après le témoignage d'un contemporain, il consacra cinquante années de sa vie à l'éducation de la jeunesse. M. des Maizerets mourut au séminaire de Québec, le 23 avril 1721, à l'âge de 85 ans. Tout ce que je puis ajouter à ces renseignements est ce qui suit :

M. des Maizerets possédait une rente viagère annuelle de douze cents livres que devait lui servir M. Ango de Lamotte de Lezeau, seigneur de Montgomery, conseiller du Roy au parlement de Rouen. Il légua les arrérages de cette rente au séminaire par testament du 10 avril 1721.

Il n'y a pas de doute que le correspondant DECADE pourra obtenir sur M. des Maizerets des renseignements précieux en s'adressant à l'archiviste du séminaire de Québec.

J. E. R.

**La Pompadour a-t-elle vendu la Nouvelle-France à l'Angleterre ?** (II, IV, 179.)—Les Canadiens-Français ont conservé, longtemps après la cession du pays à l'Angleterre, une vive affection pour les souverains de leur mère patrie. Lorsque M. de Gaspé, seigneur de Saint-Jean Port-Joli, recevait son journal, les vieux habitants lui demandaient des nouvelles du roi de France, de la reine et de leurs enfants.

“ C'est une chose assez curieuse, remarque M. de Gaspé dans ses MÉMOIRES, que je n'aie jamais entendu un homme du peuple accuser Louis XV des désastres des Canadiens, par suite de l'abandon de la colonie à ses propres ressources. Si quelqu'un jetait le blâme sur le monarque : bah ! bah ! ripostait Jean-Baptiste, c'est la Pompadour qui a vendu le pays à l'Anglais ! Et ils se répandaient en reproches contre elle.”

Est-il bien vrai, ainsi qu'on le croit encore dans nos campagnes, que la maîtresse de Louis XV a vendu la Nouvelle-France à l'Angleterre ?

Madame de Pompadour faisait passer ses intérêts particuliers et ceux de ses parents et favoris avant les intérêts de la France. Pendant que la misère était générale dans le royaume, elle trouvait le moyen de soutirer, chaque année, tout près de 2,000,000 au trésor royal. Cela, personne le nie. Mais de là à affirmer qu'elle a trahi, vendu délibérément la Nouvelle-France, il y a un abîme à franchir et, seuls, les poètes et les romanciers l'ont fait jusqu'ici. Les historiens, plus soucieux de leur réputation de véracité, s'en sont bien donné garde.

P. G. R.

**La charge de grand voyer.** (II, V, 188.)—Le Canada, depuis le commencement de la colonie jusqu'à la cession à l'Angleterre, a été régi exclusivement par les lois françaises et administré selon le système reconnu et suivi en France. L'administration étant une dans les deux pays, nous y avons alors rencontré nécessairement les mêmes officiers chargés d'en exercer les fonctions ; et, au nombre de ces fonctionnaires, se trouvaient le voyer et le grand voyer.

Disons, en premier lieu, en quoi consistait, en France, le droit de voyerie à cette époque et, nous verrons ensuite quelles étaient la charge de voyer (simple) et celle de grand voyer.

Sous l'ancien régime la " voyerie " était un droit d'inspection sur les chemins, sur les constructions du temps telles que les fortifications militaires, remparts, tours, portes, ponts, levées, alignements, fontaines, maisons et autres édifices, sur les réparations d'églises, etc. Ce droit consistait de plus à prendre le soin de la réfection des pavés, de l'établissement des auvents, des enseignes, des gouttières, etc.

On distinguait donc deux sortes de voyeries, la grande et la petite. La grande voyerie était la police d'inspection des grands chemins et des rues, du pavé et des bâtiments. Elle consistait quant à l'exercice à donner les alignements des rues, voies et grands chemins, à pourvoir aux périls éminentés des édifices, et à faire démolir tout ce qui était fait et construit au préjudice des lois existantes (Edits et Ordonnances) et à empêcher les contraventions qui pouvaient être faites. La petite voyerie consistait à avoir soin de la réfection du pavé, de l'apposition des gouttières, auvents et enseignes.

Le grand voyer était l'officier chargé d'exercer le droit de grande voyerie et, en cette qualité, il déterminait les alignements des grandes routes, des rues et des différentes voies publiques, il faisait étayer les édifices qui menaçaient ruine, afin d'empêcher qu'ils ne causent en tombant du dommage, des blessures ou des pertes de vies.

Comme on le voit les fonctions de surintendant des chemins, d'inspecteur des bâtisses ont beaucoup d'analogie de nos jours avec la charge de grand voyer sous l'ancien droit. Elles en sont autant de démembrements plus ou moins modifiés selon les besoins des circonstances.

Au voyer (pur et simple) incombait l'exercice de la petite voyerie. Il inspectait la confection du pavé, l'établissement des enseignes, auvents et autres constructions faisant saillie audessus des routes.

Étymologiquement parlant les mots " VOYERIE " et " VOYER " ont la même origine que celle de " VIATOR ". Ils viennent du mot latin VIA. On disait de celui qui avait une intendance sur les routes : " CURATOR VIARUM : QUIA VIAS MUNIT. "

Le droit de voyerie se prenait aussi pour la juridiction d'un village, exercée par le voyer. Et, dans ce sens, la grande voyerie signifiait la moyenne justice ; et la simple voyerie, la basse justice et foncière. Était alors voyer le seigneur qui avait justice et seigneurie sur les chemins et qui exigeait le droit de péage pour leur entretien.

Pris dans ce dernier sens, je crois que le droit de voyerie n'a jamais trouvé d'application au pays.

Entr'autres documents sur cette fonction de grand voyer, on trouve au second volumes des Edits et Ordonnances, pages 341 et 383 un jugement qui veut que " tous les ouvrages de volerie réglés et " arrêtés par le commis du grand voyer, seront exécutés conformément à ses procès-verbaux " .

MATTHIEU-A. BERNARD

**L'imprimeur Charles Lefrançois.** (II, V, 190.)—Le 4 avril 1829, fut enterré dans l'église de Charlebourg, le corps de Charles Lefrançois, imprimeur, décédé à Québec, le 1er avril. C'est le même M. Lefrançois dont l'imprimerie avait été saisie et pillée, en 1810, et qui fut jeté en prison avec Bédard, Papineau et Blanchet.

La veuve de Lefrançois tenait une petite librairie sur les remparts, près de l'Université. C'est elle qui, offrant un jour à un acheteur les œuvres de saint Liguori qui venaient de paraître, disait avec complaisance :—Voici saint Alphonse avec tout son Liguori, voulant dire toutes les œuvres de saint Alphonse de Liguori.

L'ABBÉ CHARLES TRUELLE

**Le lieu de sépulture des soldats tués en 1759.** (II, VI, 203.)—Je crois que les soldats, tant anglais que français, qui furent tués pendant la bataille des Plaines d'Abraham le 13 septembre 1759, furent enterrés à l'endroit même où ils avaient montré tant de valeur. En creusant à deux cents pieds au sud-est du monument Wolfe j'ai trouvé les restes mortels d'un soldat très probablement inhumé là après la bataille du 13 septembre 1759. J'ai en ma possession des os, une dent, des restes de boucles, un tire bourre et des boutons de fer de soldats inhumés sur les Plaines d'Abraham à moins de trois pieds sous terre. M. Richard Mulholland, le député-geôlier, de service à la prison de Québec depuis quarante-quatre ans, me dit que lorsque la prison actuelle fut construite, les ouvriers trouvèrent les restes de nombreux cadavres. Tous ces indices ne vous font-ils pas partager mon opinion ?

Quant aux soldats qui moururent des suites de leurs blessures le lendemain et les jours suivants de la bataille des Plaines d'Abraham, j'ignore où ils reposent.

J. E. BERNIER

**Les premiers pasteurs protestants au Canada.** (II, VI, 206.)—Les premiers pasteurs protestants de la province de Québec, après la cession, furent MM. David Francis de Montmollin à Québec, David Chabrand DeLisle à Montréal et Léger Jean-Baptiste Noël Veyssières à Trois-Rivières. Ils furent nommés par lettres patentes royales en date du 12 février 1768.

Avant cette époque, les quelques anglais résidant dans ces villes étaient desservis par les chapelains des régiments en garnison.

La Nouvelle-Ecosse ayant été érigée en diocèse par George III le 25 août 1787 ; le Très Révérend Charles Inglis D. D. en fut nommé le premier évêque, et sa juridiction fut étendue à la province de Québec, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve.

Le 29 octobre 1792, les protestants de Montréal demandèrent au gouvernement un acte d'incorporation pour leur église nommée CHRIST'S CHURCH.

M. Delisle étant mort en 1794, son assistant le Révérend James Tunstall fut nommé pour le remplacer. Sa commission porte la date du 1er juillet.

Le Bas-Canada venait d'être érigé en diocèse, l'année précédente et le Très Révérend Jacob Mountain avait été nommé Lord évêque

de Québec, et avait obtenu en même temps, un siège dans le conseil Législatif.

A Sorel, le Révérend John Doty exerçait son ministère dès 1785 et peut-être avant.

Le Révérend R. L. Short fut nommé recteur de la paroisse de Missiskoui Bay le 1er novembre 1799. Le gouvernement lui accordait un salaire de £100 sterling et ses paroissiens y devait ajouter £25.

On commença en 1799, l'érection d'une église métropolitaine à Québec, et en 1804 on en construisait une à Montréal.

Voici une liste du clergé anglican (il n'y en avait pas d'autre) établi dans la province du Bas-Canada le 20 mai 1800.

Le Très Révérend Jacob Mountain, Lord évêque de Québec; le Révérend M. Mountain, archidiacre et recteur de la paroisse de Trois-Rivières; le Révérend S. J. Mountain, recteur de la paroisse de Québec depuis le 17 octobre 1797; le Révérend James Tunstall, à Montréal, le Révérend John Doty à William-Henry (Sorel); R. L. Short à St-Armand; M. de Montmollin à sa retraite; M. Veysières à sa retraite.

Le 5 novembre 1802 les citoyens de Québec appartenant à l'église d'Ecosse demandèrent au gouvernement, une concession de terrain afin de construire une église. Cette demande fut renouvelée en octobre 1808 par le Révérend Alexander Sparks. Cette fois leur démarche eut plus de succès et ils obtinrent la concession d'un terrain de 66 pieds de front sur 56 de profondeur sur le côté nord de la rue Ste-Anne, à une distance de 200 pieds à l'est de la prison.

Le 14 juin 1820, le Révérend James Harkness succéda au Révérend M. Sparks qui venait de mourir. Il fut nommé par le gouvernement.

La paroisse de Montréal fut érigée en 1818. Le 7 juin 1820 le Révérend John Bethune devint recteur de l'église anglicane de Montréal et l'érection de la paroisse fut confirmée par lettres patentes.

En 1822, le gouvernement accordait un autre terrain beaucoup plus grand, à l'église écossaise de Québec. Ce terrain était situé entre la prison et l'ancienne église, rue Ste-Anne.

F. J. AUDET

**Madame, Mademoiselle.** (II, VII, 218.)—Au XVII<sup>e</sup> siècle on ne donnait la qualification de dame qu'aux personnes d'une haute position et titrées, comme les duchesses et les marquises. Une femme mariée de la simple noblesse, et à plus forte raison de la bourgeoisie, était qualifiée de damoiselle.

Aujourd'hui on donne le titre de MADAME à toute femme mariée, de quelque condition qu'elle soit. On appelle MADEMOISELLE une personne du sexe féminin non mariée.

R.

## QUESTIONS

220.—A la page 495 de la BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE de M. Philéas Gagnon, sous le No 3384, on lit: "STATUTS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉTUDES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES FONDÉE A QUÉBEC LE 4 OCTOBRE 1843, QUÉBEC, IMPRIMÉ PAR N. AUBIN ET W.-H ROWEN, No. 32, RUE SAINT-JEAN.—1843."

Cette note nous met en présence du fameux groupe littéraire de 1843. Cette société eut pour fondateurs A.-N. Aubin, J. C. Taché, Pierre Plamondon et Téléphore Fournier. Les autres membres furent: George Batchelor, Frederick Braün, Jean Belanger, Remi Cayer, Jean-Baptiste-Adjutor Chartier, Pierre Chauveau, Charles Vincelas Dupont, François-Magloire Derome, Ildebert Germain, Joseph Hudon, Louis Philippe Leprohon, Louis Lemoine, Pierre Lespérance, Praxède Larue, Jean Langlois, Fabien Ouellet, Ovide Paradis, Aurèle Plamondon, Hospice Roy dit Desjardins, François Xavier Renaud, William Henry Bowen, Auguste Soulard, Louis Thomas Sinclair, Joseph Savard, Jean Taché et Guillaume Talbot.

La mort a fauché dru parmi ces littérateurs. Deux seulement survivent: le juge Plamondon, et l'honorable docteur Larue, ancien conseiller législatif.

Quel bagage littéraire ont laissé les membres de la société canadienne d'études littéraires et scientifiques? Qui nous fera connaître de plus près nos lettrés de 1843? Qui nous dévoilera leur carrière professionnelle pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler?

PEDRO

221.—A la date du 13 mai 1780, le vieux sergent Thompson, qui était alors en tournée vers la Baie Saint-Paul et la Malbaie, parle dans son JOURNAL, de la tombe d'une jeune femme qui restait ouverte dans le cimetière de la Baie Saint-Paul. Qu'est-ce que cette légende?

CHARLEVOIX

222.—Le mot CANTON est-il la traduction exacte du mot TOWNSHIP? Cette traduction est-elle autorisée par nos lois?

COLON

223.—J'ai vu, il y a quelques années, à la bibliothèque du parlement à Ottawa, un manuscrit de 118 pages intitulé: ÉTAT PRÉSENT DU CANADA, DRESSÉ SUR NOMBRE DE MÉMOIRES ET CONNAISSANCES ACQUISES SUR LES LIEUX PAR LE SR BOUCAULT, ANCIEN LIEUTENANT PARTICULIER DE LA PRÉVOTÉ ET LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'AMIRAUTÉ DE QUÉBEC, 1754. Qui était ce sieur Boucault?

ST-HYAC.

224.—Dans une liste des doyens, grands-chantres, archidiacres, etc, de Québec, publiée dans L'ABEILLE du 28 décembre 1848, je vois qu'en 1756 le doyen du chapitre de la cathédrale de Québec était "JEAN DE CABANAC TASSANEL". C'est la première fois que je vois ce nom mentionné dans l'histoire de la Nouvelle-France. Possédez-vous quelques renseignements sur ce prêtre?

ABBÉ